

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 72 Subvention (22 500 euros) et convention d'objectifs avec l'association La Camillienne Sports (12^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à une association sportive ;

Vu l'avis du conseil du 12^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 2 à 3 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 22 500 euros est attribuée à l'association La Camillienne Sports 12^e (n°534 (n° D07878 / 2016_00724) – 12, rue des Meuniers (12^e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant total de 22 500 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO